

**MOI AUSSI
J'TRAVAILLE...**



...AU FOYER

RAPPORT DU COLLOQUE NATIONAL

tenu à

*l'Université du Québec à Montréal
Pavillon Judith Jasmin*

26 mai 1984

Organisé par



AFEAS

Association féminine
d'éducation et d'action sociale

Siège social de l'AFEAS:

180 est, boul. Dorchester, bureau 200
Montréal
H2X 1N6
Tél.: (514) 866-1813

Publié en:

Juin 1985

Rédigé par:

Michelle Ouellet

Révisé par:

Louise Joly

Lise Girard

NOUS TENONS À REMERCIER LE SECRÉTARIAT
D'ETAT (PROGRAMME DE LA PROMOTION DE LA
FEMME) QUI, GRÂCE À UNE SUBVENTION, A
PERMIS LA PUBLICATION DU PRÉSENT RAP-
PORT.

S O M M A I R E

INTRODUCTION.....	1
HISTORIQUE DU DOSSIER DES TRAVAILLEUSES AU FOYER....	3
- Objectifs de la recherche-action.....	6
- Déroulement de la recherche-action.....	7
.. la recherche.....	7
.. la sensibilisation des membres AFEAS....	17
.. la campagne publique d'information.....	19
LES COLLOQUES RÉGIONAUX.....	24
- Objectifs.....	25
- Organisation.....	25
- Déroulement.....	26
- Coordonnées.....	27
- Travaux des ateliers.....	29
LE COLLOQUE NATIONAL.....	38
- Objectif.....	39
- Organisation.....	39
- Communications.....	40
- Participation.....	46
- Déroulement.....	46
- Actions et suivi.....	51
CONCLUSION.....	64

INTRODUCTION

En 1981, l'Association Féminine d'Education et d'Action Sociale (AFEAS) entreprenait une recherche-action sur la situation des femmes au foyer. Plusieurs activités ont été organisées dans le cadre de cette recherche-action, dont la tenue, le 26 mai 1984, du colloque national "Moi aussi j'travaille...au foyer".

Le présent rapport fait état de l'ensemble du déroulement de notre recherche-action sur les travailleuses au foyer, présente la description des actions entreprises par l'AFEAS dans ce dossier et fait connaître le cheminement prévu des résolutions adoptées lors du colloque national.

L'AFEAS existe depuis 1966 et regroupe actuellement 35 000 membres actifs dans 600 localités du Québec. L'AFEAS poursuit deux buts: l'éducation et l'action sociale. C'est par le biais d'un programme d'études mensuelles qu'elle amène ses membres à une prise de conscience individuelle et collective des conditions de vie des femmes et de celles de la société. L'AFEAS incite ses membres à engager des actions concrètes dans leur milieu en vue d'un réel changement social.

Sur recommandation de ses membres, l'AFEAS entreprend des recherches à long terme visant à transformer les conditions de vie et de travail de certaines catégories de femmes. L'AFEAS a déjà mené une étude sur la situation des femmes collaboratrices de leur mari dans une entreprise familiale (1975 à 1980). Les revendications issues de cette sensibilisation de la population ont permis aux femmes collaboratrices d'être reconnues comme "employées" pouvant bénéficier de certains avantages sociaux. Les femmes collaboratrices sont maintenant regroupées dans une association: l'Association des femmes collaboratrices.

La publication du présent rapport constitue, pour l'AFEAS, une nouvelle étape dans la poursuite de son objectif d'améliorer les conditions de vie des femmes. L'AFEAS ne vise pas à retourner toutes les femmes au foyer ni à diriger celles qui sont au foyer vers le marché du travail rémunéré. On veut plutôt analyser la situation des travailleuses au foyer et identifier des mesures qui répondent à leurs besoins.

On retrouve donc, dans le présent rapport, les chapitres suivants:

- l'historique du dossier des travailleuses au foyer (les étapes de la recherche-action);
- le rapport des colloques régionaux organisés dans le cadre d'une campagne de sensibilisation sur le dossier des travailleuses au foyer;
- le rapport du colloque national "Moi aussi j'travail au foyer";
- la conclusion.

HISTORIQUE DU DOSSIER
DES
TRAVAILLEUSES AU FOYER

"Les femmes au foyer constituent un groupe numérique important au Québec, mais leurs caractéristiques sont fort peu connues et étudiées. Cette ignorance n'est pas le fruit du hasard. Il en est ainsi en premier lieu à cause de la nature de leurs activités: dans un monde orienté vers la production marchande, seul le travail salarié est considéré comme une activité économique. Il en est ainsi également à cause de l'isolement de chacune de ces femmes dans leur foyer: il est difficile de saisir comme groupe social un ensemble d'individus se définissant d'abord et avant tout comme membres d'une unité familiale. Cette situation d'isolement est renforcée par une attitude orientée vers l'amour et l'oubli de soi. Comment revendiquer sur la place publique des avantages sociaux, des mesures assurant une certaine sécurité financière quand on accomplit ses tâches par amour et quand on fait profession de prendre soin des enfants?

Depuis quelques années, l'AFEAS s'est heurtée dans son travail à plusieurs injustices envers les femmes au foyer: citons entre autres l'absence de reconnaissance sociale de leur travail, la non-accessibilité à la formation professionnelle et aux régimes de retraite des travailleurs."⁽¹⁾

Des 35 000 membres AFEAS, 58,6% travaillent exclusivement au foyer⁽²⁾. "De plus, le travail au foyer concerne toutes les femmes qui, en général, assument la plus grande partie des travaux ménagers et des soins aux enfants."⁽³⁾ Il n'en fallait pas plus pour que les déléguées de l'AFEAS, lors du premier congrès d'orientation d'août 1981, décident de faire de la situation des femmes au foyer l'objet d'une recherche-action.

"Entreprendre une recherche sur ce groupe, c'est s'attaquer à un sujet ayant une portée sociale et scientifique. Qu'elle soit en

(1) Rapport de l'AFEAS sur la situation des femmes au foyer, Rita Therrien, Louise Coulombe-Joly, Boréal Express, 1984.

(2) Enquête sur le profil du membre AFEAS, 1981.

(3) Ibid 1.

plus commandée et acheminée par un groupe de femmes lui confère une importance et une signification particulières. A la base de cette démarche, il y a la découverte de difficultés pratiques dans un travail auprès de femmes au foyer et la volonté d'amorcer un processus collectif de changement..(1)

En septembre 1981, un comité est mis sur pied à l'AFEAS. Formé de cinq (5) personnes, sous la responsabilité de Louise Coulombe-Joly, ce comité a pour mandat d'élaborer les différentes étapes de cette recherche-action et d'en suivre le déroulement. Ce comité a commencé son travail par un inventaire des ouvrages traitant du sujet et par une recherche des ressources et collaborations éventuelles.

(1) Rapport de l'AFEAS sur la situation des femmes au foyer, Rita Therrien, Louise Coulombe-Joly, Boréal Express, 1984.

OBJECTIFS DE LA RECHERCHE-ACTION

L'AFEAS, en mettant sur pied cette recherche-action, "souhaitait obtenir un changement de mentalité tel que la femme au foyer se sente valorisée dans ses fonctions, que l'on ne ressente plus cet esprit de comparaison entre femmes au foyer et femmes sur le marché du travail, que la femme au foyer obtienne son propre statut et que l'on reconnaisse la valeur sociale et économique du travail au foyer." (1)

A partir de cet objectif global, le Conseil d'administration de l'AFEAS définissait les objectifs spécifiques suivants:

- 1) définir les femmes au foyer des années 1980;
- 2) découvrir leurs motivations, leurs aspirations, leurs frustrations et leurs besoins;
- 3) faire ressortir les aspects légaux et financiers de leur statut;
- 4) reconnaître l'importance de leur rôle social, économique, culturel et chrétien;
- 5) élaborer des recommandations pour l'obtention de cette reconnaissance;
- 6) faire prendre conscience aux femmes de leur identité propre;
- 7) améliorer leurs conditions de vie;
- 8) par des pressions auprès des instances gouvernementales, obtenir des mesures qui répondent aux besoins de ces femmes.

(1) Revue Femmes d'ici,

DÉROULEMENT DE LA RECHERCHE-ACTION

Plusieurs étapes ont marqué le déroulement de la recherche-action "femme au foyer" entreprise par l'AFEAS en septembre 1981. Ce sont:

- 1) la recherche;
- 2) la sensibilisation des membres AFEAS;
- 3) la campagne publique d'information.

LA RECHERCHE

La Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal a accepté, à la demande de l'AFEAS, de contribuer à la réalisation de ce projet en y affectant un chercheur. C'est Rita Therrien qui a assisté les membres du comité "femme au foyer" tout au long de cette étape.

Un pré-sondage aidait à l'élaboration d'un questionnaire-enquête de 61 questions portant sur l'âge, le statut, la religion, les études, l'occupation, le domicile, le nombre de personnes à charge, le temps consacré aux différentes tâches, les sources et montants des revenus, l'autonomie personnelle et financière, les contrats de mariage, les rapports avec le conjoint, la connaissance et l'appréciation de certaines mesures sociales gouvernementales, les attitudes et comportement vis-à-vis des femmes au foyer, les aspirations personnelles, la santé, l'implication dans le milieu, les satisfactions retirées de leur vie actuelle et la formulation de souhaits pour améliorer des aspects de leur vie. La plupart des questions sont fermées mais on prévoyait souvent un espace libre lorsque les réponses ne convenaient pas à la répondante. Toutes les questions concernant les projets d'études et les sources de satisfactions et d'insatisfactions étaient ouvertes.

Le questionnaire a été "pré-testé" auprès d'une cinquantaine de femmes qui, en moyenne, ont mis 30 minutes à y répondre.

Le Centre de sondage de l'Université de Montréal a procédé à l'échantillonnage à partir d'une liste officielle. La sélection

couvrait l'ensemble du territoire québécois. Dans chaque unité territoriale, on a d'abord sélectionné des secteurs en fonction de la taille de l'unité, puis on a choisi un nombre de femmes dans chaque secteur, le tout au hasard systématique. Au total, l'échantillonnage se composait de 2 054 femmes s'identifiant elles-mêmes comme ménagères (excluant donc les étudiantes, les retraitées et les chômeuses).

"Le questionnaire a été envoyé par la poste durant la première semaine du mois de mars 1982. Un rappel par la poste a été effectué deux semaines plus tard. La cueillette s'est terminée vers la mi-avril avec un retour de 693 questionnaires complétés, soit un taux de réponse de 34%. Un certain nombre (59) sont revenus pour cause de déménagement. Ce taux de réponse est satisfaisant pour un tel type de sondage: il s'est effectué par la poste, le questionnaire est long et s'adresse à des personnes n'ayant aucun lien avec l'organisme commanditaire.

Le questionnaire a été traduit en anglais et envoyé en 200 exemplaires. Les répondantes pouvaient en réclamer un en anglais ou en français en utilisant un numéro de téléphone indiqué sur le questionnaire.

Signalons que l'AFEAS a assumé la charge financière des opérations suivantes: dactylographie, traduction du questionnaire, imprimerie, envois postaux des questionnaires et des lettres de rappel, de même que les coûts de l'échantillonnage." (1)

Vint ensuite l'étape de la codification des réponses. Le Conseil Québécois de la recherche sociale a contribué, par une subvention, au financement de cette étape. Finalement, on procédait à la compilation des données.

C'est le 15 septembre 1982, lors d'une conférence de presse à Montréal, que l'AFEAS rendait publiques les données brutes de l'enquête. Partout à travers le Québec, des responsables de l'AFEAS

(1) Rapport de l'AFEAS sur la situation des femmes au foyer, Rita Therrien, Louise Coulombe-Joly, Boréal Express, 1984.

ont, pendant les semaines qui suivirent, rendu publics les résultats alors disponibles.

C'est le 31 octobre 1984 que l'AFEAS et la maison d'édition du Boréal Express procédaient au lancement du **"Rapport de l'AFEAS sur la situation des femmes au foyer"**.

Disponible en librairie, ce rapport analyse la situation réelle des ménages québécois à partir de l'enquête effectuée en 1982. Il dresse un tableau réaliste de la diversité des situations vécues par les femmes au foyer du Québec. Ce livre, dont les auteures sont Louise Coulombe-Joly (AFEAS) et Rita Therrien (Université de Montréal), s'adresse aussi bien aux femmes qu'aux hommes, aux dirigeants politiques et à tous les groupes désireux de faire avancer un débat crucial dans l'évolution actuelle de notre société.

Le **"Rapport de l'AFEAS sur la situation des femmes au foyer"** contient la compilation des données de notre enquête, les éléments de la littérature sur le sujet, les informations appropriées et l'analyse des différentes situations. Les six (6) premiers chapitres concernent les 526 répondantes au foyer à plein temps et traitent du choix de demeurer au foyer, de la dépendance et de l'insécurité financière, du pouvoir dans les familles, de la participation sociale et des intérêts des femmes au foyer, de leur travail et de leur santé. Le dernier chapitre est consacré aux 167 répondantes exerçant une activité à temps partiel, un travail rémunéré à l'extérieur ou à domicile ou qui collaborent avec leur mari dans une entreprise familiale.

Dans l'ensemble, ce rapport nous indique que les femmes au foyer ne sont pas malheureuses et qu'elles retirent des satisfactions de leur rôle. Par contre, le fait de demeurer au foyer entraîne des conséquences pour l'avenir. De plus, l'autonomie et la sécurité financière sont loin d'être assurées à celles qui décident de jouer ce rôle.

Voici un bref résumé de chaque chapitre de ce rapport.

Résumé du chapitre 1 du "Rapport de l'AFEAS sur la situation des femmes au foyer : être femme au foyer, un choix ou le résultat de contraintes?"

Ce chapitre nous donne les caractéristiques des répondantes et nous indique que la décision de demeurer au foyer s'est effectuée dans des contextes différents suivant les générations. Les répondantes sont âgées de 20 ans et plus:

- 27,3% ont moins de 34 ans;
- 28,5% sont âgées de 35 à 54 ans;
- 44,3% ont 55 ans et plus.

Elles sont presque toutes (92,1%) mères de famille; 85,3% sont mariées, les autres sont veuves, séparées, divorcées, en union libre ou célibataires. Cette forte proportion de femmes mariées ne doit pas surprendre puisque généralement lorsqu'un conjoint demeure au foyer, c'est que l'autre conjoint exerce un travail rémunéré pour subvenir aux besoins de la famille.

La majorité des familles disposent d'un revenu modeste inférieur à 20 000\$. Si la présence d'un conjoint ne prémunit pas nécessairement contre la pauvreté, son absence en est presque le gage, car 68,8% des femmes seules et 90,5% des femmes chefs de famille ont un revenu inférieur à 10 000\$.

Les répondantes proviennent de toutes les régions de la province, dont une forte proportion de la région administrative de Montréal: la répartition selon les régions se rapproche d'assez près de la population québécoise. Les autres caractéristiques nous informent que 89,8% sont nées au Québec, 88,0% sont de langue maternelle française et 91,6% sont catholiques.

En ce qui concerne le bagage scolaire:

- 60,0% n'ont pas complété le niveau secondaire;
- 27,7% ont complété une 11e ou 12e année;
- 10,7% ont 13 années ou plus de scolarité.

Du côté des expériences antérieures de travail, nous constatons que 41,9% n'ont jamais travaillé à l'extérieur. Parmi celles qui ont déjà participé au marché du travail, les trois quarts étaient parmi les employées de bureau, les travailleuses de services, les ouvrières de la production, les employées de magasin ou dans le domaine des transports et communications.

En terminant, nous découvrons que la présence à assurer auprès des enfants est la principale raison qui a influencé leur décision de demeurer au foyer (66,5%). Viennent ensuite le travail ménager (44,9%) et l'attitude du conjoint (41,4%). C'est parce que la présence à assurer auprès des enfants et le travail ménager sont considérés comme des rôles féminins que les femmes choisissent de demeurer au foyer. Si la charge de travail est lourde et si le gain prévisible d'un emploi est peu élevé, une femme choisira de demeurer au foyer à plein temps lorsque le revenu du conjoint est suffisant. Le choix pourrait être différent si les tâches étaient partagées autrement au sein de la famille et si le marché du travail était intéressant pour les femmes.

Le rôle de mère n'a pas seulement pour conséquence le retrait actuel du marché du travail; il ferme aussi des portes pour l'avenir. Compte-tenu de leurs études antérieures, de leurs expériences sur le marché du travail et de l'âge d'une fraction importante des répondantes, la réinsertion dans des études ou sur le marché du travail pourraient s'avérer pénible. Les conséquences peuvent être graves advenant la perte d'emploi du conjoint, l'invalidité ou le décès de celui-ci, au moment d'une séparation ou d'un divorce.

Résumé du chapitre 2 du "Rapport de l'AFEAS sur la situation des femmes au foyer": la dépendance et l'insécurité financière des femmes au foyer.

Les données de ce chapitre nous démontrent que la grande majorité des répondantes ont accès aux ressources financières de la famille. Pour le travail non-rémunéré qu'elles accomplissent, cela va de soi. Par contre, certaines ont des problèmes pour obte-

nir de l'argent pour leurs dépenses personnelles. Ces situations ne devraient pas exister et cela démontre que celui qui gagne le salaire a la possibilité de dominer.

La sécurité pour l'avenir est loin d'être réglée, même chez les jeunes femmes au foyer. Trop de répondantes n'ont jamais contribué à un régime de retraite personnelle: plus de 80% dans chacune des catégories d'âge. Elles seront, à la retraite, dépendantes du conjoint ou de la rente de conjoint survivant ou des pensions des gouvernements, des mesures sociales.

D'un autre côté, le partage des biens dans le couple n'est pas évident; la trop grande popularité du contrat de mariage en séparation de biens est inquiétante. L'instauration du régime de la société d'acquêts en 1970 n'a pas connu la faveur populaire. Parmi les couples mariés avant 1970, 42,0% sont en séparation de biens et parmi ceux mariés après 1970 le pourcentage s'élève à 52,8%, une augmentation de 10,8%. Le régime de la société d'acquêts est moins utilisé que la communauté de biens, pourquoi? De plus, nous constatons que peu de couples font leurs achats en co-propriété. Parmi les couples propriétaires de leur maison et mariés en séparation de biens, le conjoint est l'unique propriétaire dans 68,8% des cas. Le salaire appartient à celui qui le gagne et, par le fait même, il s'approprie les biens du ménage dans la grande majorité des couples. Ainsi, au moment du partage des biens, on peut se demander quelle sera la part de la femme au foyer? Et pourtant, les deux conjoints travaillent ensemble à acquérir et à entretenir ces biens.

Quant au décès du conjoint, les couples de l'enquête prévoient des dispositions légales; 90% des répondantes seront bénéficiaires en tout ou en partie du testament et de l'assurance-vie du conjoint. Selon les dispositions actuelles du couple, la situation financière de l'épouse dépendra des avoirs du ménage et du montant des assurances.

En somme les jeunes femmes au foyer vivent les mêmes situations que leurs aînées ont vécues. Elles ont accès aux ressources finan-

cières de la famille sans nécessairement posséder des biens durables; elles sont en majorité mariées sous le régime de la séparation de biens et elles ne sont pas plus nombreuses à contribuer à un régime de retraite. De plus, elles font face à l'augmentation des taux de séparation, de divorce, aux problèmes de crise économique et de chômage, etc...

Résumé du chapitre 3 du "Rapport de l'AFEAS sur la situation des femmes au foyer": le pouvoir dans les familles.

Ce chapitre nous démontre que le pouvoir dans la famille se définit selon le rôle de chacun selon la division des tâches entre les sexes. Les femmes ont la responsabilité des tâches ménagères, du bien-être et de l'harmonie dans la famille. Les hommes possèdent le pouvoir économique et ont le choix d'aider ou non dans les autres domaines tels l'entretien de la maison, l'éducation des enfants.

Les femmes décident plus souvent seules du montant de la nourriture, du budget pour leurs vêtements et ceux des enfants. Les autres décisions se prennent majoritairement à deux. Quant aux tâches ménagères, les femmes ont la responsabilité des tâches quotidiennes et routinières. Les conjoints et les enfants assument certaines tâches occasionnelles: sortie des ordures ménagères, tondre le gazon, jardiner, pelleter... Par contre, les tâches sont plus partagées lorsqu'il s'agit des soins aux enfants. Les femmes entretiennent avec leur conjoint des relations où elles peuvent exprimer leurs opinions dans la majorité des cas. Nous constatons que les jeunes femmes choisissent moins souvent de se taire et de céder lors d'une discussion. Les plus âgées sont plus soumises et s'engagent moins volontiers dans des oppositions ouvertes. Doit-on louer leur sagesse ou déplorer le fait que la paix de leur ménage soit acquise souvent au prix de leur silence?

Ainsi, les femmes exercent un pouvoir d'influence à l'intérieur des limites fixées par la division sociale du travail et lorsque la qualité des relations avec le conjoint le permet.

Résumé du chapitre 4 du "Rapport de l'AFEAS sur la situation des femmes au foyer": la participation sociale et les intérêts des femmes au foyer.

La société véhicule deux images contradictoires concernant les femmes au foyer. Une les présente comme des personnes isolées, absorbées par leurs tâches, participant peu à la vie sociale et sans projet pour l'avenir. L'autre, dit qu'elles sont privilégiées, comme elles "ne travaillent pas", elles ont du temps pour s'informer sur tous les sujets et elles peuvent choisir les activités qu'elles désirent. Or, les données de ce chapitre nous révèlent que ni l'une ni l'autre de ces images n'englobent toutes les répondantes. Même si les femmes au foyer ont des points en commun, elles ne sont pas identiques pour autant.

Certaines (environ la moitié) ont un réseau social varié, s'intéressent à plusieurs sujets différents et font divers projets pour l'avenir. D'autres (à peu près la même proportion) vivent presque isolées, avec peu d'intérêts en dehors de leurs tâches et font peu ou pas de projet pour le futur. Les jeunes femmes, avec de jeunes enfants, sont moins impliquées socialement et effectuent moins de sorties, mais elles ont une diversité d'intérêts et font des projets d'avenir. Les femmes âgées sans enfant à la maison ont un réseau social limité, moins de sujets d'intérêt et peu de projets personnels.

Les femmes de milieux favorisés ont plus tendance à exercer les différents rôles sociaux. Celles vivant dans des milieux pauvres ou modestes se retrouvent très souvent dans des conditions peu propices à l'extension de leur réseau social et de leurs intérêts.

Nous constatons que la grande majorité des projets d'avenir vont vers des activités plus faciles à intégrer à leurs tâches à la maison comme le travail à temps partiel, le bénévolat ou les études. Les activités peuvent devenir une façon de sortir graduellement sans trop perturber l'horaire familial et ainsi éviter le double emploi.

Résumé du chapitre 5 du "Rapport de l'AFEAS sur la situation des femmes au foyer": le travail au foyer.

Les extraits de la littérature greffés à ce chapitre nous permettent d'affirmer que le travail au foyer contribue de façon importante au bien-être de la population et à l'économie. Ce travail ne se limite pas à l'entretien ménager; il comprend aussi les fonctions d'épouses et de mères. Les femmes contribuent à la formation de la main-d'oeuvre future et le travail qu'elles accomplissent rend les conjoints disponibles pour leur travail et leur rôle dans la société. Les femmes produisent le capital humain et l'entretiennent. Il ne s'agit donc pas uniquement d'un service privé.

Quant aux tâches familiales nous découvrons que les répondantes en effectuent 7 à 8 heures par jour en moyenne, ce qui signifie que certaines (celles qui ont de jeunes enfants) en font plus que d'autres pour en arriver à une moyenne de 7-8. N'oublions pas que certaines tâches doivent être accomplies 7 jours par semaine; entre autres, les repas, la vaisselle... ce qui nous donne une bonne semaine de travail.

Les autres données du chapitre nous font prendre conscience que les répondantes perçoivent leur rôle de façon positive et en retirent des satisfactions. La majorité demande aux gouvernements de mettre sur pied des mesures visant à laisser aux femmes le libre choix de demeurer au foyer ou non et voient d'un très bon oeil l'intervention de l'état pour améliorer les conditions de vie des femmes.

Résumé du chapitre 6 du "Rapport de l'AFEAS sur la situation des femmes au foyer": la santé des femmes au foyer.

Cette partie nous permet de broser un tableau de la fréquence de certains symptômes chez les femmes au foyer, de leurs habitudes de consommation des services et des traitements qu'elles reçoivent. Le recours aux médicaments est une habitude répandue auprès des répondantes comme d'ailleurs dans la population féminine canadienne.

Les facteurs de tâches répétitives, de non-reconnaissance monétaire, de surcharge, d'isolement peuvent être autant de causes aux problèmes de santé des femmes au foyer. Deux groupes semblent avoir des problèmes particuliers et faire l'objet d'interventions plus lourdes: les personnes de 65 ans et plus et celles disposant d'un revenu faible.

Résumé du chapitre 7 du "Rapport de l'AFEAS sur la situation des femmes au foyer": les femmes au foyer qui travaillent à temps partiel.

Cette partie nous démontre que certaines femmes exerçant un travail à temps partiel se définissent d'abord et avant tout comme des femmes au foyer. Ce sont des femmes collaboratrices du mari dans une entreprise ou des travailleuses rémunérées à temps partiel à l'extérieur ou à domicile.

Très peu d'éléments les différencient des femmes au foyer à temps plein. Elles sont pour la plupart des épouses et mères et elles accomplissent les tâches reliées à ces rôles. La majorité sont mariées sous le régime de la séparation de biens et trois femmes sur quatre n'ont jamais contribué à un régime de retraite.

La majorité ont la responsabilité des tâches familiales régulières et répétitives et obtiennent une aide occasionnelle.

Nous devons admettre que le travail à temps partiel, tel qu'il est vécu par ces femmes, ne semble pas apporter de solutions aux problèmes de dépendance financière, de sécurité pour l'avenir, de partage des tâches, etc...

Ce rapport, publié au terme de la période de sensibilisation menée par l'AFEAS, vient appuyer toute la problématique qui y fut développée.

LA SENSIBILISATION DES MEMBRES AFEAS

Afin de concilier les besoins de la recherche scientifique et ceux d'un groupe d'action, l'AFEAS amorça la phase sensibilisation des membres parallèlement au travail d'analyse des données. C'est ainsi que de septembre 1982 à juin 1983 les membres des 600 cercles AFEAS ont analysé les données de l'enquête selon leur vécu et approfondi les différents aspects de la situation des femmes au foyer. C'est lors des rencontres mensuelles des membres que ces études ont été réalisées.

Pour aider les membres à réaliser cette étude, des dossiers d'information sur chacun des aspects abordés par la recherche ont été préparés et expédiés aux responsables dans les cercles.

Ces dossiers portaient:

- octobre 1982: L'évaluation de l'autonomie financière des femmes au foyer.
- décembre 1982: La découverte des principales motivations et insatisfactions des femmes au foyer.
- janvier 1983: L'examen de la protection légale et financière des femmes au foyer devant certains événements majeurs de la vie.
- février 1983: L'évaluation du degré de satisfaction vis-à-vis les mesures sociales gouvernementales prévues pour les femmes au foyer.
- avril 1983: La préparation d'actions à entreprendre dans la famille pour en arriver à de meilleures relations familiales.
- mai 1983: La découverte de l'état de santé des femmes au foyer.

Chaque étude réalisée poursuivait un objectif précis, celui d'amener chaque femme à découvrir, à travers la situation des autres, sa situation, ses conditions sociales, juridiques et économiques et à formuler, avec l'aide de son groupe AFEAS, des recommandations visant à améliorer la situation des femmes au foyer.

Ces recommandations, d'abord adoptées au niveau des cercles locaux, sont acheminées aux congrès régionaux avant de parvenir au congrès provincial de 1983. Au terme de cette année d'étude, les recommandations suivantes furent adoptées:

- Que nos gouvernements accordent à la femme (homme) au foyer un statut légal de travailleuse(eur) au foyer.
- Que le terme "travailleuse(eur)" au foyer soit employé dans toutes les politiques et lois qui les concernent.
- Que l'AFEAS entreprenne des démarches auprès de l'Office de la langue française pour normaliser le terme de travailleuse(eur) au foyer.
- Que nos gouvernements reconnaissent officiellement la valeur du travail au foyer en l'intégrant au produit national brut et que ces travailleuses(eurs) bénéficient des avantages accordés aux travailleuses(eurs).
- Que les gouvernements révisent leurs systèmes fiscaux de façon à reconnaître les travailleuses(eurs) au foyer comme des personnes à part entière et non plus comme personne à charge.
- Que les gouvernements reconnaissent la part du travail au foyer durant la vie de couple (ex: partage du revenu familial, partage des gains du régime des rentes, etc...).
- Que le travail au foyer soit reconnu comme une participation à l'enrichissement du couple.
- Que cette participation à l'enrichissement du couple soit incluse dans la prestation compensatoire.
- Que le ministre de la justice du Québec amende la loi 89 afin que la résidence familiale soit automatiquement protégée sans démarche d'enregistrement.
- Que nos gouvernements révisent leurs systèmes fiscaux de façon à instaurer des avantages sociaux tels que régimes des rentes, régimes de pensions, allocations maternité, congés de maladie et indemnisation en cas d'accident pour les travailleuses(eurs) au foyer.

C'est avec ces recommandations que l'AFEAS a débuté son travail de revendication auprès des instances concernées.

LA CAMPAGNE PUBLIQUE D'INFORMATION

Il est clair qu'un changement de mentalité s'impose pour favoriser l'évolution de la situation des travailleuses au foyer. C'est pour contribuer à cette évolution que l'AFEAS, en septembre 1983, préparait une vaste campagne de sensibilisation de la population.

Ainsi, l'AFEAS passait à l'action! Grâce à l'obtention d'un projet "Relais" (programme de relance du gouvernement fédéral), huit (8) coordonnatrices étaient embauchées pour mener à bien ce projet.

La période de septembre à décembre 1983 a servi à mettre en place les structures nécessaires pour l'animation et à préparer les outils nécessaires à cette campagne. En janvier 1984 commençait, à travers le Québec, la campagne de sensibilisation qui devait se terminer dans chaque région par la tenue d'un colloque. En mai 1984, un colloque national mettrait fin à cette campagne.

Préparation de la campagne d'information

Dans chaque région AFEAS des responsables de comités régionaux, des membres de Conseil d'administration ont fait équipe avec la coordonnatrice régionale pour réaliser le projet "les travailleuses au foyer du Québec".

Une équipe d'étudiantes inscrites au certificat en animation UQAM-AFEAS ont contribué à la production de différents outils utilisés pendant la campagne. C'est à un groupe d'entre elles que nous devons le logo, le choix du thème de la campagne et le diaporama produit en vue des rencontres de sensibilisation. Intitulé "Moi aussi j'travaille", ce diaporama d'une durée de 12 minutes s'est avéré d'une utilité remarquable pour déclencher réflexions et discussions lors des rencontres d'information. Il a été disponible dans toutes les régions du Québec. Des feuillets publicitaires, affiches, macarons véhiculant tous le même thème ont aussi été produits.

Des guides d'animation conçus pour faciliter le travail des animatrices ont été réalisés par les coordonnatrices du projet "Relais". Elles ont aussi élaboré le plan de communication.

Chaque cercle local AFEAS devait organiser une rencontre avec un des groupes de son milieu. Les différents outils produits furent mis à leur disposition. Des équipes d'animatrices, formées par les paliers provincial et régional, agissaient comme personnes-ressources lors de l'organisation de telles rencontres.

La réalisation de la campagne d'information

Les objectifs

Le travail au foyer bénéficie à la famille et est compensé par une reconnaissance affective et matérielle à ce niveau. Toutefois, le travail au foyer contribue aussi à l'ensemble de l'économie et à la société toute entière.

Pourtant, le travail au foyer n'est pas considéré par la société comme un travail au même titre qu'un emploi rémunéré. L'Etat ne reconnaît pas sa juridiction sur ce travail ni sur ces travailleuses qui ne font pas partie de la population active. Socialement, les femmes paient un lourd tribut: celles qui sont au foyer à plein temps en retirent un statut de personnes dépendantes, alors que celles qui occupent un emploi rémunéré héritent d'une seconde tâche invisible et obligatoire. Une somme énorme de travail est purement et simplement passée sous silence.

Plusieurs études gouvernementales canadiennes révèlent que la pauvreté est très souvent le lot des femmes. Trois adultes pauvres sur cinq au Canada sont des femmes. Ces études démontrent les ravages provoqués par la dépendance financière d'un conjoint: trois femmes sur quatre seront seules à un moment donné de leur vie suite à une séparation, un divorce ou un décès.

La position de l'Etat à l'égard du travail au foyer est une position de non-intervention prétextant qu'il appartient au do-

maine privé. Pourtant, si on y regarde de plus près, il intervient beaucoup dans le domaine dit familial (ex: révision du code civil, législation sur les régimes matrimoniaux, soins médicaux, services sociaux, éducation des enfants...).

Les travailleuses au foyer possèdent peu de pouvoir pour s'assurer d'un minimum de sécurité financière. Malgré l'apport social et économique qu'elles fournissent, elles demeurent dépendantes du conjoint qui exerce une activité rémunérée. Les jeunes femmes au foyer vivent les mêmes situations que leurs aînées.

Seul un changement dans les règles du jeu, soit la reconnaissance publique du travail au foyer et l'adoption de mesures concrètes pour assurer cette reconnaissance permettra à cette importante partie de la population (2 millions de femmes) d'atteindre une certaine autonomie financière et une sécurité personnelle.

L'AFEAS sait qu'il ne suffit pas de changer les lois pour améliorer des situations. Le changement de mentalité est tout aussi important et elle voulait que cette campagne de sensibilisation aide à l'évolution du dossier des travailleuses au foyer.

Le thème véhiculé

C'est le titre du diaporama qui a servi de thème à toute la campagne d'information: "MOI AUSSI J'TRAVAILLE AU FOYER"

Le logo



Le coeur représente la base de notre vie de femme, l'amour. Son contour délimite la société dans laquelle nous vivons. Le coeur plein évoque les années du travail au foyer. Il exprime la reconnaissance affective, émotive et familiale reconnue pour ce travail.

Les figures stylisées symbolisent la place que chaque travailleuse au foyer désire dans la société: sa place.

Le "\$" illustre le désir d'une reconnaissance légale et financière.

Les clientèles visées

Cette campagne d'information s'adressait avant tout aux femmes au foyer, mais également à celles sur le marché du travail rémunéré. En définitive, la problématique de l'autonomie rejoint toutes les femmes.

Nous avons aussi voulu rejoindre les hommes pour leur faire part de notre dossier. Il nous semblait important qu'ils participent à notre démarche puisqu'ils partagent quotidiennement nos vies.

Pour rejoindre nos clientèles, nous avons utilisé différentes structures ou organisations: organismes, associations, centres communautaires, associations professionnelles, presse parlée et écrite, kiosques d'information, affichage...

Les activités réalisées

On évalue à 400 le nombre de rencontres de sensibilisation effectuées à travers le Québec. Chaque rencontre regroupait entre 10 et 100 participants.

En plus de toutes ces rencontres de sensibilisation, plusieurs autres projets furent réalisés durant cette période. Mentionnons:

- la réalisation des projets d'intervention de 30 étudiantes au Certificat en animation et recherche culturelle (UQAM-AFEAS) dans le cadre du projet "travailleuses au foyer";
- utilisation du thème des "travailleuses au foyer" pour l'organisation des activités du 8 mars 1983 à travers la province de Québec;
- la cueillette de 24 475 noms dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean. Ces personnes ou organismes appuyaient notre dossier des "travailleuses au foyer";
- l'expédition de 175 dossiers décrivant le projet "travailleuse au foyer" aux organismes de la région Bas St-Laurent-Gaspésie;

- la présentation d'une pièce de théâtre-animation sur le thème des travailleuses au foyer par des étudiantes stagiaires en animation dans la région de la Mauricie (300 personnes assistaient aux représentations);
- la mobilisation des élèves du primaire dans une école de la région Richelieu-Yamaska pour réaliser un projet éducatif intitulé "raconte le travail de ta mère à la maison".

Il est bien sûr impossible de faire le tour de tous les projets réalisés. Il est encore plus difficile d'évaluer le nombre de personnes rejointes et d'en mesurer l'impact. Au niveau publicitaire:

- des articles ont paru dans les quotidiens, hebdomadaires, revues...
- des entrevues furent réalisées à la radio et T.V.;
- des kiosques d'information nous permettaient de rejoindre la population dans les centres commerciaux;
- 2 000 affiches, 15 000 feuillets publicitaires et 17 000 macarons furent distribués durant cette période.

Dans les régions, ce sont les coordonnatrices qui assuraient la distribution du matériel et la coordination des activités. Au palier provincial, une coordonnatrice planifiait les activités sous la supervision d'un comité formé par l'AFEAS. Ce comité relevait directement du Conseil exécutif provincial de l'AFEAS.

LES COLLOQUES RÉGIONAUX

OBJECTIFS

La recherche-action sur la situation des femmes au foyer a débordé depuis le tout début des cadres de l'AFEAS. L'enquête tenue en 1982, par ses implications, a touché toutes les femmes au foyer du Québec, non seulement les membres AFEAS. L'étape de sensibilisation a permis à un plus large public de femmes et d'hommes de connaître notre dossier, d'en approfondir les enjeux.

Dans chaque région du Québec, des colloques clôturaient la campagne de sensibilisation et permettaient aux participantes (ants) de s'exprimer sur les différents volets du dossier:

- en discutant des problématiques proposées;
- en identifiant des mesures sociales, légales et financières pour reconnaître le rôle des travailleuses(eurs) au foyer dans la société.

Au terme de chaque colloque régional, des solutions, exprimées sous forme de recommandations, étaient adoptées. Chaque atelier de travail retenait deux recommandations jugées prioritaires et devant être acheminées au colloque national.

ORGANISATION

Chaque région avait l'entière responsabilité de l'organisation de son colloque. Des comités ont été mis sur pied. Les coordonnatrices régionales, des membres des conseils d'administration de l'AFEAS et des responsables régionales AFEAS siégeaient sur ces comités d'organisation. Sans l'implication bénévole des membres AFEAS, ces activités n'auraient pu se réaliser.

Par leur participation, de nombreuses femmes ont contribué au succès de ces colloques régionaux. Plusieurs, impliquées dans les dossiers de condition féminine, ont répondu à l'invitation des différents comités organisateurs régionaux et ont participé aux colloques à titre d'invitées spéciales ou de personnes-ressources pour le travail en ateliers.

Les comités organisateurs ont dû faire preuve d'imagination pour réunir les ressources matérielles et financières nécessaires. Plusieurs organismes ont accepté de contribuer à l'organisation. Citons: les services de l'éducation des adultes des Commissions scolaires ou CEGEP, les services à la collectivité des universités, les bureaux de Consult-Action du Conseil du Statut de la femme, etc... Certains organismes publics ou privés ont accepté de fournir des locaux ou des services d'imprimerie. Le siège social de l'AFEAS, grâce à des subventions obtenues de différents programmes, mettait à la disposition des comités organisateurs des affiches, des feuillets publicitaires, un plan de communication et les documents de travail pour les ateliers.

DÉROULEMENT

Dix-huit (18) colloques ont eu lieu à travers le Québec entre le 8 mars et le 5 mai 1984. Chaque région retenait la formule qui lui convenait: activité d'une journée ou d'une demi-journée ou d'une soirée.

Ces colloques régionaux ont réuni un total de 2 300 participantes(ants). Celui de Drummondville réunissait plus de 500 participantes(ants). Cependant, que les colloques réunissent 500 ou 40 participantes(ants), c'est la présence active de toutes(tous) celles(ceux) qui ont répondu à l'invitation qui a permis d'atteindre les objectifs. Une ombre au tableau: même si des efforts avaient été faits pour inviter toute la population à participer aux colloques régionaux, très peu d'hommes s'inscrivaient à ces activités.

Le tableau suivant donne les coordonnées des colloques régionaux "Moi aussi j'travaille...au foyer".

COORDONNÉES DES COLLOQUES RÉGIONAUX				
RÉGION	LIEU	DATE	HORAIRE	NOMBRE PARTICIPANTS
Richelieu-Yamaska	Polyvalente Hyacinthe Delorme 2700 Bouchard St-Hyacinthe	14 avril 84	9 à 17 h.	150
Mont-Laurier	Eglise de Ferme-Neuve	8 mars 84	10 à 21 h.	200
Montréal-St-Jérôme-Outaouais	Salle Laviolette 685 Laviolette St-Jérôme	27 avril 84	19 à 23 h.	125
Lanaudière	Polyvalente Thérèse Martin Joliette	28 avril 84	13 à 17 h.	50
Sherbrooke	Maison Rivier 999 Conseil Sherbrooke	4 avril 84	10 à 16 h.	200
St-Jean	Maison de l'éducation des adultes 25 chemin Chambly Longueuil	7 avril 84	10 à 16 h.	50
Nicolet	Polyvalente La Poudrière Drummondville-Sud	10 mars 84	9 à 17 h.	500
Québec	Centre François Charron 525 W. Hamel Québec	7 avril 84	9 à 17 h.	150
Mauricie	CEGEP Trois-Rivières Pavillon sciences	7 avril 84	13 à 17 h.	50

RÉGION	LIEU	DATE	HORAIRE	NOMBRE PARTICIPANTS
Saguenay-Lac-St-Jean-C.-C.	Manoir du Rocher 1484 du Rocher N. Alma	8 avril 84	9 à 17 h.	288
Bas St-Laurent-Gaspésie	Polyvalente Amqui 95 du Parc Amqui	9 avril 84	19 à 23 h.	100
	Polyvalente St-Pierre, 464 La Fontaine Rivière-du-Loup	17 avril 84	19 à 23 h.	100
	Carrefour socio-culturel 145 Soucy Matane	2 mai 84	19 à 23 h.	100
	Université du Québec 300 Ursulines Rimouski	5 mai 84	13 à 17 h.	100
Abitibi-Témiscamingue	Polyvalente d'Iberville Rouyn	14 avril 84	9 à 16 h.	60
	Ecole Marie de l'Assomption Guigues	15 avril 84	13 à 17 h.	40
Côte Nord	Salle St-Sacrement Hauterive	30 mars 84	19 à 22 h.	70
	Centre culturel Sept-Iles	30 mars 84	19 à 22 h.	40

Si le déroulement général a pu varier d'un colloque à l'autre, partout les participantes discutaient des mêmes thèmes touchant la situation des travailleuses au foyer. Ces thèmes développaient les aspects les plus importants vérifiés par l'enquête menée par l'AFEAS en 1982. Ils avaient fait l'objet d'études par les membres de l'AFEAS et furent développés pendant la campagne de sensibilisation auprès du grand public. Chaque atelier traitait d'un thème.

ATELIER 1: LA VALEUR DU TRAVAIL AU FOYER

Cet atelier interrogeait les participantes sur la définition de la valeur de ce travail, sur les conséquences de son invisibilisé, sur la force économique que constituent les femmes au foyer. Les discussions devaient amener l'identification de moyens efficaces pour rendre visible l'apport social du travail au foyer. Les recommandations issues des colloques régionaux furent les suivantes:

1. Que les gouvernements accordent à la personne au foyer un statut de travailleuse(eur) au foyer.
2. Que le terme de "travailleuse(eur)" au foyer soit employé pour que toutes les femmes(hommes) qui travaillent à la maison s'identifient de cette façon.
3. Que le travail au foyer soit comptabilisé au produit national brut.
4. Que toutes les travailleuses(eurs) au foyer s'inscrivent au Centre de main-d'œuvre afin d'être reconnues(us) dans la population active, de faire partie de la main-d'œuvre de réserve et de rendre plus justes les statistiques portant sur les travailleuses(eurs) non-salariées (és).
5. Que l'AFEAS dénonce l'ambiguïté du message social face au travail domestique.
6. Que l'AFEAS continue à rejoindre les femmes au foyer par divers moyens tels la diffusion du diaporama, en utilisant les différents médias pour que la société prenne conscience de cette réalité.

7. Que l'AFEAS mette sur pied un comité destiné à analyser les composantes et enjeux du travail au foyer afin d'élaborer de meilleurs stratégies d'action.
8. Que la sensibilisation amorcée soit poursuivie et même accentuée auprès des hommes, des femmes et des enfants.
9. Qu'on publicise le nombre d'heures consacrées au soutien de la famille à l'intérieur d'une semaine de sept jours.
10. Que la publicité arrête de présenter l'image stéréotypée de la femme (mince, bien mise, souriante). Qu'elle laisse plutôt voir la trace laissée par le travail quotidien.
11. Que les femmes continuent à sensibiliser leur entourage, qu'elles portent l'information aux femmes isolées et se préparent aux changements.
12. Qu'il y ait front commun des travailleuses(eurs) non rémunérées(és) et rémunérées(és) pour l'obtention de la reconnaissance du travail domestique.
13. Que les groupements féminins continuent leur travail afin que toutes les femmes soient conditionnées à s'engager et à former des groupes de pression à tous les échelons de la société.
14. Que toutes les femmes soient solidaires des autres associations lorsque ces dernières travaillent à faire avancer la condition des femmes ou posent des actions en vue du mieux-être de la communauté paroissiale, régionale, nationale et même internationale.
15. Que les gouvernements augmentent les budgets des organismes qui travaillent à développer l'autonomie et à briser l'isolement des travailleuses(eurs) au foyer.
16. Que l'AFEAS et le Conseil du statut de la femme organisent, annuellement, des manifestations collectives regroupant les travailleuses(eurs) au foyer de toutes les régions du Québec en vue de briser leur isolement.
17. Que le prochain 8 mars soit décrété "journée annuelle de repos" pour toutes les femmes en reconnaissance des tâches domestiques exécutées et ce, avec la collaboration des conjoints, de l'entreprise publique et privée (congé payé).

ATELIER 2: LA RECONNAISSANCE LÉGALE ET FINANCIÈRE

Ce thème permettait aux participantes de s'interroger sur la forme de reconnaissance désirée, sur le rôle de la société face

à cette reconnaissance, sur les moyens dont disposent la femme au foyer pour s'assurer elle-même d'une sécurité financière acceptable et la part que l'Etat devrait assumer pour fournir une sécurité financière minimale à toutes celles qui, par choix ou autrement, travaillent à la maison. Les recommandations issues des colloques régionaux sont:

- | | | |
|----------------------------------|---|---|
| Reconnaissance
-
ce légale | { | 1. Que l'union d'un couple ne soit pas seulement une union amoureuse, mais aussi une union économique avec les conséquences juridiques et financières qui en découlent. |
| | | 2. Que les gouvernements reconnaissent un statut légal aux travailleuses(eurs) au foyer. |
| Fiscalité | { | 3. Que nos gouvernements révisent leurs systèmes fiscaux de façon à reconnaître les travailleuses(eurs) au foyer comme personnes à part entière et non plus comme personnes à charge. |
| | | 4. Que la production domestique entraîne la production d'un rapport d'impôt. |
| | | 5. Que les déductions d'impôt accordées aux conjointes(oints) soient versées aux travailleuses(eurs) au foyer. |
| | | 6. Que l'exemption de personne mariée soit versée directement à la personne à charge par le gouvernement, sous forme de crédit d'impôt. |
| Fiscalité | { | 7. Que les gouvernements augmentent l'exemption accordée au conjoint au foyer. Que le montant de cette exemption et celui accordé pour les enfants à charge soient versés au conjoint au foyer. |
| | | 8. Que les exemptions de conjoint et d'enfants à charge soient haussées pour les ménages formés d'une(un) travailleuse(eur) au foyer et d'une(un) travailleuse(eur) rémunérée(é). |
| | | 9. Que les revenus provenant du régime des rentes, pensions de vieillesse, allocations familiales, pensions alimentaires, allocations au conjoint survivant soient non imposables. |
| | | 10. Que les revenus provenant de pensions alimentaires et des rentes versées aux conjoints survivants ne soient pas considérés comme revenus au niveau de l'aide sociale. |
| Fiscalité | { | 11. Que nos gouvernements révisent leurs systèmes fiscaux afin que la femme au foyer ait sa part financière socialement. |

- | | | | |
|------------------------------|---|------------------------------|---|
| Reconnaissance financière | - | Reconnaissance financière | 12. Qu'une allocation correspondant à la déduction d'impôt de personne à charge soit versée mensuellement à l'épouse(époux) travailleuse(eur) au foyer. |
| | | | 13. Que les gouvernements accordent aux femmes au foyer une rétribution financière pour la garde de leurs enfants. |
| | | | 14. Qu'un salaire soit versé pour toutes(tous) les travailleuses(eurs) au foyer. |
| | | | 15. Que le travail au foyer donne droit à un revenu. |
| | | | 16. Que les gouvernements versent une allocation à toutes les femmes(hommes) au foyer en privilégiant les plus démunies (is) (familles monoparentales, personnes seules, veuves...) |
| | | | 17. Qu'une allocation de salaire unique soit versée aux travailleuses(eurs) au foyer, incitative à la natalité. |
| | | | 18. Que des mesures incitent au partage des revenus entre conjoints. |
| | | | 19. Que la reconnaissance d'un statut de travailleuse(eur) au foyer donne droit, par la loi, à un pourcentage du salaire du conjoint. |
| | | | 20. Que la(le) conjointe(oint) verse un salaire à la (au) travailleuse(eur) au foyer et que ce salaire soit déductible de son revenu imposable. |
| | | | 21. Que le travail au foyer soit reconnu comme participation à l'enrichissement du couple. |
| Enrichissement du patrimoine | } | Enrichissement du patrimoine | 22. Que les biens familiaux (résidence, meubles, automobile) deviennent, dès leur acquisition, co-propriété entre les conjoints. |

ATELIER 3: LES MESURES SOCIALES GOUVERNEMENTALES

Des mesures rejoignent la femme au foyer par le biais de son rôle de mère ou sa situation de conjointe. D'autres mesures sociales satisfont les besoins des travailleuses(eurs) sur le marché du travail rémunéré. Mais qu'en est-il des besoins des travailleuses(eurs) au foyer? Ce thème permettait d'y apporter des réponses et d'identifier des mesures par lesquelles nos gouvernements pourraient assurer une certaine sécurité aux travailleuses(eurs) au foyer. Les recommandations issues de cet atelier sont:

- Reconnaissance des acquis
14. Que les compétences développées dans le bénévolat soient négociables sur le marché du travail.
15. Que les travailleuses(eurs) au foyer bénéficient de la reconnaissance d'acquis d'expérience pour les soins spécialisés (éducation, santé) qu'elles(ils) assument à la place des institutions publiques. Que ce travail soit rémunéré.
16. Que l'AFEAS donne des outils à ses membres face à la préparation de curriculum vitae qui tiennent compte des expériences et du travail exécuté au foyer.
- Retour aux études
17. Que le gouvernement accorde aux travailleuses(eurs) au foyer les avantages (prêts et bourses) rattachés au statut d'étudiant.
18. Que l'on tienne compte du nombre d'enfants dans la famille comme critère pour l'obtention d'une bourse pour les études.
19. Que, pour les personnes seules, les revenus d'aide sociale ou de pensions alimentaires ne soient pas diminués après l'obtention d'une bourse, vu le surplus de dépenses occasionnées par un retour aux études.
20. Que l'allocation maternité de 240\$ soit accordée à toutes les femmes.
21. Que les gouvernements offrent d'avantage de services aux femmes au foyer au moment des grossesses.
22. Que l'on étende le réseau de garderies pour accommoder les femmes au foyer.
- garderies
23. Que les travailleuses(eurs) au foyer bénéficient de prix spéciaux permettant l'accès aux garderies en cas de maladie (10 jours par année).
24. Que les travailleuses(eurs) au foyer aient accès gratuitement aux halte-garderies et camps de vacances.
- Maternité
25. Que les gouvernements accordent à la femme seule, chef de famille, le coût d'entretien et de garde d'enfants pour un montant équivalent au coût de placement de ses enfants en foyer nourricier.
26. Que le crédit d'impôt pour enfants soit accessible à toutes les femmes indépendamment du salaire du mari.
- Divers
27. Que le statut de travailleuse(eur) au foyer accorde l'accès à l'aide juridique.

- Divers
28. Que l'AFEAS fasse des pressions auprès des gouvernements et entreprises pour que des congés spéciaux pour "affaires de famille" soient reconnus à tous les travailleuses (eurs) du Québec.
29. Qu'il y ait des structures favorisant le temps partiel régulier (temps partagé) hebdomadaire pour le couple avec tous les avantages sociaux.
- Divers
30. Que le processus et les mesures administratives pour défendre ses droits soient simplifiés.
31. Qu'un fond gouvernemental spécial soit disponible pour les besoins des travailleuses (eurs) au foyer.

ATELIER 4: LES RELATIONS FAMILIALES

Ce thème fournissait l'occasion d'identifier des moyens concrets à prendre pour atteindre un partage équitable des responsabilités éducatives, familiales et domestiques. Comment amener son conjoint à ré-évaluer son rôle, sa participation à la vie familiale? Quelles solutions peut apporter l'éducation familiale? Voici les recommandations de cet atelier:

- Responsabilités familiales
1. Que les femmes acceptent et fassent accepter l'égalité dans les droits, responsabilités familiales et partage des tâches.
2. Que le vocabulaire utilisé habituellement (ex: ma cuisine, mon lit, mon ménage...) soit changé de façon à promouvoir la co-responsabilité et la participation de chacun à la vie familiale.
- Sensibilisation
3. Qu'une sensibilisation soit faite sur l'importance et les moyens de valorisation de soi dans la vie quotidienne.
4. Que le Conseil du statut de la femme ait le mandat de sensibiliser la population sur une image plus valorisante de la femme au foyer.
- Désexisation
5. Que l'éducation soit déséxisée à la maison.
6. Que l'AFEAS fasse des pressions auprès du ministère de l'éducation pour que le futur programme de formation humaine et sociale se préoccupe des rôles masculins et féminins de façon à véhiculer une responsabilité familiale partagée.

- Désexisation - Désexisation - Désexisation - Désexisation - Désexisation - Désexisation - Désexisation - Désexisation - Désexisation - Désexisation
7. Que le ministère de l'éducation abolisse les stéréotypes dans les manuels scolaires, dans les cours, dans les activités, dans les comportements véhiculés par les professeurs et ce, en y prévoyant les budgets nécessaires.
 8. Que le ministère de l'éducation intègre, à tous les niveaux du système scolaire du projet éducatif du primaire jusqu'à l'éducation des adultes, une formation à la prise de conscience des droits et libertés de la personne.
 9. Que les étudiants de chaque sexe puissent avoir accès, sans discrimination, à toutes les options offertes.
 10. Que les cours de sciences familiales soient offerts tant aux filles qu'aux garçons, sur une base obligatoire.
 11. Que le ministre des communications abolisse la publicité sexiste dans tous les médias en prévoyant des sanctions sévères aux contrevenants.
 12. Que la publicité privée et publique soient axées sur une répartition équitable des rôles et que le partage des responsabilités y soit véhiculé.

ATELIER 5: LA SANTÉ DES FEMMES AU FOYER

A partir des constatations rapportées dans le document de travail, les personnes inscrites dans cet atelier s'interrogeaient sur les causes réelles des malaises dont se plaignent les femmes au foyer et sur l'impact du conditionnement social sur leur santé. Elles devaient identifier dans quelle mesure les services actuels de la santé contribuent à la grande consommation de ces services que font les femmes et analyser jusqu'à quel point ces services sont responsables de cet état de chose. Les recommandations sont les suivantes:

1. Que les politiques et lois qui concernent la santé au travail reconnaissent aux travailleuses(eurs) au foyer les mêmes avantages qu'aux travailleurs(euses) rémunérées(és).
2. Que les gouvernements augmentent la qualité et la quantité de l'information aux femmes.
3. Que l'AFEAS fasse des pressions auprès des gouvernements pour initier, par une campagne de sensibilisation, les femmes à s'auto-évaluer et à prendre en charge leur état de santé.

4. Que le ministère de la condition féminine diffuse toutes les informations santé auprès des femmes (ex: services offerts par le MAS, consommation de médicaments, rôle des associations impliquées...).
5. Que les gouvernements accordent des budgets aux groupes de femmes déjà existant qui travaillent à favoriser l'auto-santé des femmes et à démystifier le pouvoir médical.
6. Que les gouvernements consacrent plus de budget pour la médecine préventive.
7. Que soient reconnues d'autres formes de médecine que la médecine traditionnelle (ex: médecine douce ou naturelle).
8. Que l'AFEAS développe des ressources visant à améliorer la santé des femmes: groupes de partage et d'échange.
9. Que les gouvernements créent des centres de dépannage pour personnes en difficulté.
10. Qu'il se fasse davantage de publicité sur la santé mentale.
11. Que les femmes se regroupent pour continuer leur prise de conscience personnelle.
12. Que les femmes soient sensibilisées à leurs droits vis-à-vis la santé.
13. Que les femmes s'informent sur les actes médicaux qui les concernent.
14. Que les formateurs et professionnels de la santé soient sensibilisés à la problématique des femmes.
15. Que soit augmentée la recherche faite sur la santé des femmes.
16. Que des équipes multi-disciplinaires répondent aux besoins des femmes de 35 ans et plus.
17. Que ces équipes multi-disciplinaires se greffent aux structures en place: cliniques de planification, CLSC...
18. Que les femmes soient sensibilisées aux effets et conséquences des médicaments qu'elles prennent.
19. Que le corps médical soit plus à l'écoute des besoins exprimés par les femmes au lieu de prescrire automatiquement des médicaments.
20. Que soient publicisés les moyens à prendre pour se guérir de l'usage des médicaments.

LE COLLOQUE NATIONAL

OBJECTIF

Le 26 mai 1984...Colloque national "Moi aussi j'travailleur au foyer"...Université du Québec à Montréal. Dans l'histoire des travailleuses au foyer, c'était une première! L'AFEAS projetait de faire de ce colloque un carrefour: carrefour d'idées, de recommandations, de suggestions venues de toutes les régions du Québec.

Au terme d'une année d'étude (82-83) les membres AFEAS ont pris position sur certains principes de reconnaissance de la valeur du travail au foyer. Etant donné que les démarches et les actions entreprises concernent toutes les femmes, l'AFEAS leur a offert l'opportunité de se prononcer sur le sujet au moment des colloques régionaux. Le colloque national fut le couronnement de toutes ces discussions. Il s'agissait alors de faire des choix, d'établir des priorités parmi la pléiade d'hypothèses soumises pour améliorer la situation des travailleuses au foyer.

C'est pour alimenter et orienter ses actions futures que l'AFEAS a initié ce processus. Ainsi, elle serait représentative non seulement des aspirations de ses membres sur ce dossier, mais aussi des besoins exprimés par les femmes de toutes les régions qui ont participé à cette démarche.

ORGANISATION

Une coordonnatrice provinciale, Judith Pinsonneault, était responsable de l'organisation du colloque national. Toutes les coordonnatrices régionales avaient la tâche, dans leur région respective, de publiciser le colloque et de former la délégation régionale. Des membres AFEAS ont accepté d'agir comme animatrices, informatrices ou secrétaires des ateliers de travail à ce colloque national.

Plusieurs contributions ont rendu possible cette réalisation. Mentionnons celles du programme de la femme du Secrétariat d'Etat, les services à la collectivité de l'Université du Québec à Montréal, Provigo inc., Eaton, Culinar inc., Cosmair inc., Clairol Canada, Steinberg inc. et Charles d'Alcantara.

COMMUNICATIONS

Les communications ont joué un rôle important tout au long de la campagne de sensibilisation portant sur les travailleuses au foyer du Québec. Des affiches, feuillets publicitaires, macarons ont été distribués pendant cette période. Les organisatrices régionales ont émis des communiqués de presse, réalisé des entrevues à la radio et à la télévision.

Pour publiciser le colloque national, mille affiches et trois mille feuillets publicitaires ont été distribués dans les régions du Québec et dans certaines associations canadiennes.

Plus de trois cent cinquante invitations ont été adressées à des organismes ou à des individus.

Un communiqué de presse a fait connaître les coordonnées de cet événement. Plusieurs articles paraissaient dans les journaux et revues. Des entrevues à la radio et à la télévision furent réalisées avant et après le colloque national.

Les deux pages suivantes reproduisent des manchettes extraites du dossier de presse des colloques régionaux et du colloque national.

SAINT-HYACINTHE — Le droit aux bénéfices sociaux accessibles aux personnes sur le

Moi aussi j'travaille... au foyer

*A Ferme-Neuve:
Pour la reconnaissance
de la femme*

LES FEMMES AU FOYER VEULENT UN STATUT DE TRAVAILLEUSES

travail

Collo

Les travailleuses au foyer

Des avantages sociaux avant même un salaire

**AFEAS: les femmes
ne sont pas des
«enfants à charge»**

■ SHERBROOKE (PC) — Les membres de l'AFEAS (Association féminine d'éducation et d'action provinciale à l'égard des femmes) ont réclamé hier qu'elles soient reconnues comme travailleuses à titre complet. Les membres de l'association réunies en congrès à Sherbrooke, ont demandé que le statut de travailleuse soit accordé à toutes les femmes qui travaillent à domicile.

Les travailleuses au foyer réclament un statut légal

Colloque de l'AFEAS: remise en question du partage des responsabilités dans la famille

par Lise Ouellette
SHERBROOKE — Le colloque régional
avant réuni hier quelque 200 femmes mem-

Quant au statut légal, les femmes ont manifesté en avoir as-

famille dans une semaine de sept jours. Une autre alternati-

Un colloque de l'AFEAS

■ «Moi aussi j'travaille... au foyer». C'est le thème du grand colloque national que tiendra très prochainement soit le 26 mai 1984, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) à l'Université du Québec à Montréal, pavillon Judith-Jasmin. Ce colloque est le point culminant d'une série de colloques régionaux (dans neuf régions du Québec) et d'une vaste campagne de sensibilisation de la population menée depuis un an par cet organisme sur la reconnaissance de la valeur du travail des femmes au foyer. On s'inscrit le plus tôt possible!

On ne peut plus rester silencieuses

(Y.B.) Les femmes de 65 ans et plus, qui vivent seules, sont parmi les plus pauvres de

L'AFEAS invite au colloque "Moi aussi j'travaille"

sur la question, à prendre la parole parce

25 avril 84

— Louise Joly

Colloque sur la travailleuse au foyer le 28 avril

Les femmes au foyer: Qui sont-elles?

Des commentaires ont été recueillis tout au long des rencontres de sensibilisation et des colloques régionaux. Ces graffiti, porteurs de souhaits, constatations, espoirs des femmes, décoraient l'amphithéâtre lors du colloque national. En voici quelques-uns, exprimés par les participantes de toutes les régions du Québec.

Double tâche lorsque la femme travaille à l'extérieur.

En connais-tu des travailleuses (eurs) qui accepteraient de travailler 24 heures par jour, 7 jours par semaine, 52 semaines par années... sans être payées (és)?

Après avoir travaillé toute une vie, les femmes sont pauvres.

On fait le choix de se marier, pas de travailler au foyer.

Partenaires... non: personnes à charge.

J'avais une profession. Elle est dépassée après 15 ans et le travail qu'on m'offre est peu payant. On me suggère de faire du bénévolat.

Je suis une travailleuse au foyer... sur la liste électorale, sur le rapport d'impôt... sur une demande d'emploi.

On demande des mesures sociales au moins égales à celles qui travaillent à l'extérieur.

Le revenu familial est dur à partager.

Une femme prend la direction de la ferme pendant deux ans et elle est déclarée "personne à charge".

Travailleuses au foyer : bénévoles à plein temps.

Le travail ne devrait pas nous rendre malades ce sont les conditions dans lesquelles on fait le travail ménager qui rendent malades.

Le R.R.Q.... c'est bien beau!
Attendre à 65 ans... c'est bien long.

La distinction entre le partage des tâches et le partage des responsabilités est importante. Il est beaucoup plus facile de partager les tâches que les responsabilités.

Changer les mentalités par l'éducation des enfants.

Les enfants on ne les fait pas pour nous mais aussi pour la société.

Quand le travail ménager est fait, ce n'est pas visible... Quand il n'est pas fait, c'est visible...

Le travail au foyer peut-il rendre malade ? Oui, à cause de la solitude, des nombreux rôles sociaux imposés, des tâches non partagées, trop de responsabilités.

Il ne faut pas attendre que le gouvernement vienne à notre secours...
Il faut se préparer avec de bons contrats de mariage.

Continuez, je suis d'accord avec vous.

Accepter d'être remplaçable...

J'ai une vie moi aussi.

Sortir pour se rendre compte que d'autres vivent les mêmes conditions que nous et qu'elles s'en sortent.

Nous, on trouve de la valeur à ce qu'on fait, mais ça n'est pas reconnu socialement.

Même s'il est non rémunéré, il n'a pas de prix notre travail tellement il a de la valeur.

Les critères de santé ne sont pas les mêmes pour les hommes et pour les femmes. On croit plus à la maladie quand c'est un homme que quand c'est une femme.

Je ne suis pas d'accord avec le principe que la femme au foyer est malheureuse. J'y suis, j'y reste.

Union de couple = union amoureuse ± union économique ± union juridique.

Statue ou statut ?

On accepte que le mari prenne des vacances (chasse, pêche...) On aimerait avoir les mêmes avantages : prendre des vacances en lui laissant les enfants.

ET ÇA CONTINUE...

PARTICIPATION

On estime à 300 le nombre de participantes au colloque national. Elles se sont inscrites à titre individuel ou comme représentantes d'organismes. Parmi les organismes présents, citons:

- la Fédération des femmes du Québec;
- l'Association des femmes collaboratrices;
- la Fédération des femmes canadiennes-françaises;
- le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail;
- le Mouvement Hélène de Champlain;
- l'Association des familles monoparentales;
- les Femmes acadiennes de l'Ile-du-Prince-Edouard;
- l'Association des fermières de l'Ontario;
- le Mouvement des femmes chrétiennes;
- le Réveil des assistés sociaux;
- l'Union des femmes arabes du Canada;
- l'Institut de la famille;
- Pluri-elles de Winnipeg;
- le Comité féminin de la Société St-Jean Baptiste.

Plusieurs intervenantes de centres de femmes, des membres de comités de condition féminine de syndicats, de partis politiques et de ministères assistaient également à ce colloque.

Les provinces du Canada représentées étaient: Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ile-du-Prince-Edouard, Ontario, Manitoba, Alberta.

DÉROULEMENT

L'OUVERTURE DU COLLOQUE

Lise Paquette, présidente générale de l'AFEAS, exprimait, au moment de l'ouverture du colloque, sa joie de constater l'intérêt soulevé par le dossier des travailleuses au foyer.

Elle rappelait les rencontres tenues durant la campagne de sensibilisation et les grands consensus qui se dégagent des colloques régionaux. "Les femmes au foyer ont, entre autres, exprimé leur volonté de voir leur travail reconnu et d'être considérées comme des personnes à part entière, non comme des personnes à charge".

Elle sollicitait la collaboration des participantes:
"...Il y a place aussi pour de nouvelles idées que nous accueillerons avec grand intérêt. Même si chaque atelier doit prioriser deux hypothèses, toutes seront recueillies et feront l'objet de considération de notre part. Votre collaboration est précieuse aujourd'hui. Elle le sera encore dans les jours à venir. Ce colloque marque la fin d'une étape et le début d'une autre au cours de laquelle votre appui, vos réactions, vos suggestions nous seront nécessaires. Nous savons que tout changement demande une grande persévérance, une grande ténacité. Comme femmes, nous avons maintes fois fait preuve de ces qualités. L'occasion nous en est encore donnée. C'est avec confiance en la solidarité grandissante des femmes que l'AFEAS vous associe à sa démarche. Cette solidarité est notre force. Elle est la base pour édifier une société nouvelle, une société qui reconnaîtra la valeur du travail au foyer et qui permettra aux personnes qui l'accomplissent de dire fièrement «MOI AUSSI J'TRAVAILLE...AU FOYER»"

Louise Coulombe-Joly, vice-présidente de l'AFEAS et responsable du dossier des travailleuses au foyer depuis 1981, en faisait l'historique pour les participantes et donnait un bref compte-rendu des colloques régionaux.

Lucie Pépin, alors présidente du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, rappelait l'importance du travail effectué au foyer et constatait des injustices faites à ces travailleuses au foyer. Elle rappelait que le pouvoir politique dont disposent les femmes est trop souvent ignoré ou mal utilisé.

Après ces allocutions, les personnes présentes visionnaient le diaporama produit par l'AFEAS «Moi aussi j'travaille». Descriptif du travail au foyer et présentant les principales problématiques du dossier, il constituait l'élément idéal pour amorcer le travail en atelier. Les commentaires recueillis par l'évaluation demandée aux participantes en faisaient état. On a suggéré de continuer à l'utiliser pour faire de la sensibilisation. Tout en informant, on souligne sa capacité de soulever le questionnement.

Par la suite, les participantes se dispersaient dans les ateliers qui correspondaient à leur choix.

LE TRAVAIL EN ATELIERS

Les thèmes des ateliers étaient les mêmes que ceux choisis pour les colloques régionaux. Le processus de travail commandait cette continuité. On retrouvait donc les thèmes d'ateliers suivants:

- 1- La valeur du travail au foyer - Même s'il s'avère nécessaire, le travail au foyer est ignoré par la société. Il n'est comptabilisé nulle part et conserve son caractère privé. Pourtant, il contribue dans les faits à l'enrichissement de la société et a un impact sur la collectivité. Comment atteindre cet objectif de faire reconnaître la valeur du travail au foyer?
- 2- Reconnaissance légale et financière: pourquoi pas? - Que signifie le terme reconnaissance pour des femmes qui se consacrent à un travail non reconnu, non rémunéré. Dans une société qui évalue un individu en terme de production, qui considère la travailleuse au foyer "à charge" de son conjoint, comment définir l'autonomie, la reconnaissance et le statut légal?
- 3- Des mesures sociales gouvernementales: pour qui? - Des mesures sociales rejoignent la travailleuse au foyer à travers son rôle de mère, sa situation de conjointe, de personne à charge. La plupart des mesures sociales sont liées au travail rémunéré: régimes de pensions publics, congés et allocations de maternité, indemnités pour accidents de travail. Les modalités actuelles d'application de ces mesures excluent les travailleuses au foyer et ac-

centuent sa dépendance face au conjoint. Quelles mesures pourraient satisfaire les besoins propres des travailleuses au foyer?

- 4- Le travail au foyer: toi? moi? nous? - Peut-on parler de partage si le conjoint perçoit son action comme un apport au travail qui appartient à l'autre? Il faudrait parler davantage de partage des responsabilités que du partage des tâches. Pour effectuer un changement dans les mentalités, les femmes ont un rôle à jouer en ce sens dans l'éducation des enfants, dans leurs rapports avec leurs conjoints. Comment faire évoluer les relations familiales en ce sens?

- 5- Femmes au foyer, femmes en santé? - Les conditions de travail au foyer peuvent contribuer à amener les femmes à chercher de l'aide auprès des ressources médicales. Santé-femme: prévenir ou guérir? la prévention est une démarche consciente qui s'attarde à rechercher les causes des malaises plutôt qu'à les masquer par l'absorption de médicaments. Santé-femme: dépendance ou autonomie? Un individu est en santé quand il peut devenir autonome, qu'il peut prendre sa place, résister au courant social qui assigne des rôles. Quels moyens peuvent favoriser l'autonomie des femmes au foyer en regard de leur santé?

Toutes les recommandations adoptées lors des colloques régionaux avaient été acheminées et compilées au niveau provincial. Certaines étaient réalistes, d'autres utopiques. Toutes ont été considérées, analysées. Des regroupements ont dû être effectués pour éviter les répétitions mais la compilation a été faite avec le souci de conserver l'intégrité de chaque idée émise.

Réunies dans un document de travail remis à chaque participantes, ces recommandations étaient proposées à la discussion et au vote dans les ateliers concernés. Il était possible de modifier, par des amendements, les propositions inscrites au cahier du colloque ou d'en formuler de nouvelles.

Le déroulement du travail était sensiblement le même dans chacun des dix ateliers:

- présentation des personnes responsables du déroulement;
- présentation des participantes;
- informations sur les procédures de travail;
- lecture du texte de présentation de la problématique;
- discussion sur les recommandations proposées;
- choix de deux recommandations jugées prioritaires.

On a souligné, dans les évaluations recueillies, le climat chaleureux et le choix excellent des responsables d'ateliers: animatrices, informatrices et secrétaires.

LA CLÔTURE DU COLLOQUE

Une plénière complétait le travail effectué dans les ateliers. C'est à ce moment qu'une représentante de chaque atelier a fait connaître à l'ensemble des personnes présentes les deux priorités adoptées par son atelier.

Au terme de cette journée, une causerie fut prononcée par Francine MacKenzie, présidente du Conseil du statut de la femme du Québec. Elle a passé en revue les différentes recommandations faites par le Conseil dans le rapport "Pour les Québécoises, égalité et indépendance". Elle a assuré l'assemblée que le Conseil saurait retenir et soutenir les propositions faites par les ateliers pour faire avancer le dossier et amener la reconnaissance du travail au foyer.

Lise Paquette faisait ensuite connaître le suivi que l'AFEAS entendait donner à ce colloque. Elle promettait aux participantes un rapport du colloque avec le suivi donné aux recommandations. Finalement, elle remerciait les participantes venues de toutes les régions du Québec et des différentes parties du Canada pour leur participation au colloque.

Par les évaluations recueillies, les participantes ont déclaré être d'accord avec les positions de l'AFEAS. Elles lui demandaient de poursuivre sa sensibilisation auprès des femmes et ses démarches auprès des gouvernements.

Un commentaire constant place cette journée sous le signe de la solidarité: solidarité vécue par les participantes quels que soient leurs intérêts, leur appartenance. Elles ont apprécié le contact avec des femmes provenant d'organismes variés, issues de régions différentes et se situant dans toutes les catégories d'âge, de l'étudiante à la personne du troisième âge.

Les participantes ont manifesté leur désir que cette prise de conscience entraîne des actions individuelles et collectives pour amener un changement dans la situation vécue par les femmes au foyer.

ACTIONS ET SUIVI

Les recommandations retenues comme priorités à l'issue du colloque national ont fourni de nouvelles pistes pour alimenter le dossier des travailleuses au foyer. En septembre 1984, l'AFEAS définissait les procédures qui permettraient de donner suite à ces recommandations. Un comité ad hoc formé au niveau provincial a procédé à l'étude de chaque recommandation et en a déterminé le cheminement.

Certaines des recommandations adoptées lors du colloque rejoignent des positions déjà adoptées par les membres de l'AFEAS. Pour respecter le mode de fonctionnement de notre association, les autres recommandations devront être étudiées et soumises au vote des déléguées lors de l'assemblée générale annuelle d'août 1985 avant de faire l'objet de démarches spécifiques.

Cette partie du rapport définit les actions prévues pour chaque recommandation adoptée au colloque national. Pour bien comprendre ces prévisions, il est essentiel de faire au préalable

une brève description des moyens habituellement utilisés à l'AFEAS pour acheminer une recommandation et amener un changement par rapport à une situation.

ACHEMINEMENT DES RECOMMANDATIONS

Toutes les recommandations adoptées en assemblée générale à l'AFEAS sont d'abord acheminées aux autorités concernées. Des responsables des paliers provincial, régional ou local rencontrent les représentants de ces autorités.

De plus, l'AFEAS profite de toutes les occasions pour véhiculer les prises de position de ses membres: participation à des rencontres publiques, élaboration et présentation de mémoires, interventions dans les médias, concertation avec d'autres organismes, etc...

Chaque année, une ou des priorités d'action sont choisies par les membres réunies en congrès. Pour 1984-85, la priorité d'action vise à obtenir pour les travailleuses au foyer l'intégration au régime des rentes du Québec ainsi que le bénéfice des autres avantages sociaux habituellement réservés aux travailleuses(eurs) rémunérées(és): allocation de maternité, congés de maladie, indemnisation en cas d'accident de travail. Différentes actions ont été planifiées pour atteindre cet objectif. Le mois de novembre 1984 fut consacré à l'étude de cette priorité et à la planification des actions à entreprendre.

Au niveau des 35 000 membres AFEAS:

- Les membres ont été sensibilisées à utiliser le terme travailleuse au foyer pour s'identifier sur les listes électorales et à tout endroit où une demande d'identification de profession est faite.
- Les membres ont été incitées à remplir une demande d'état de gains inscrits à leur nom au registre de la Régie des rentes du Québec.
- Les cercles ont sollicité des appuis auprès de différents organismes de leur localité sur le dossier des travailleuses au foyer. Les appuis recueillis furent acheminés au niveau régional de l'AFEAS.

Au niveau régional:

- Des représentantes des conseils d'administration régionaux avaient pour mandat de rencontrer 4 députés de leur région (2 au fédéral et 2 au provincial). En plus de sensibiliser ces représentants à notre dossier, nous voulions qu'ils effectuent des pressions pour obtenir des avantages sociaux pour les travailleuses au foyer.

Au niveau provincial:

- Des communiqués de presse concernant notre priorité d'action ont été émis. Des articles dans les journaux, revues ainsi que des émissions de radio ou T.V. ont été réalisées suite à ces communiqués.
- Une lettre expliquant la démarche des membres AFEAS a été adressée au président de la Régie des rentes du Québec.
- Une lettre défendant les intérêts des travailleuses au foyer face à l'accès au Régime des rentes du Québec a été adressée à tous les députés québécois des gouvernements provincial et fédéral.
- Une démarche fut entreprise auprès de l'Office de la langue française pour officialiser le terme "travailleuse au foyer".

AUTRES ACTIONS

Différents projets sont actuellement en cours sur le dossier des travailleuses au foyer. Ces projets rejoignent certaines des recommandations adoptées au colloque national. Mentionnons, entre autres, celui de la reconnaissance des acquis qui vise à informer les femmes sur la notion de la reconnaissance des acquis, à identifier les apprentissages acquis par le travail au foyer et le bénévolat et à les amener à choisir et organiser une action. Ce projet se déroulera au cours de 1985-86 dans toutes les régions du Québec.

LES PUBLICATIONS DE L'AFEAS

L'AFEAS publie mensuellement la revue "Femmes d'ici" qui résume souvent les projets et démarches de notre organisme. Depuis mars 85, une chronique "action" y est publiée mensuellement. Evidemment, on y traite abondamment des suites données au dossier des travailleuses au foyer.

Tous les mois, l'AFEAS publie aussi un dossier d'étude pour aider les responsables locales à préparer les réunions. La diversité des thèmes nous permet de rejoindre les travailleuses au foyer: violence, santé, sexisme, économie...

Plusieurs brochures d'information ont été publiées par l'AFEAS. La brochure "Comment conjuguer amour et sécurité" fut produite dans le cadre de notre recherche-action sur les travailleuses au foyer. Cette brochure décrit les différentes formes de contrats de mariage et de testaments en plus de traiter des assurances et de l'utilisation du crédit. La brochure fut distribuée en 1982.

Le 31 octobre dernier, l'AFEAS et la maison d'édition Boréal Express lançaient le "Rapport de l'AFEAS sur la situation des femmes au foyer". On retrouve un résumé des chapitres de ce volume dans le chapitre "Historique du dossier des travailleuses au foyer" du présent rapport.

COLLABORATIONS

Pour sensibiliser le plus grand nombre de femmes possible, l'AFEAS répond aux différentes demandes qui lui sont adressées face à l'utilisation du diaporama "Moi aussi j'travaille" et à la documentation disponible. Entre autres, le diaporama a pu servir d'outil de travail lors d'un colloque au Manitoba.

On prévoit signer un protocole d'entente avec la Fédération des Femmes Canadiennes-Françaises pour l'utilisation du matériel produit par l'AFEAS sur le dossier des travailleuses au foyer. Si ce projet se réalise, notre dossier connaîtra une large dif-

fusion hors Québec.

LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS ADOPTEES AU COLLOQUE NATIONAL

Les recommandations qui suivent ont été jugées prioritaires dans les ateliers de travail lors du colloque national. Elles furent présentées à l'ensemble des participantes au moment de la plénière.

Pour chaque recommandation, nous présentons les suites données par l'AFEAS.

RECOMMANDATIONS	SUITES DONNÉES PAR L'AFEAS
<p><u>VALEUR DU TRAVAIL AU FOYER</u></p> <p>1. Que l'AFEAS mette sur pied un comité destiné à analyser les composantes et enjeux du travail au foyer afin d'élaborer de meilleures stratégies d'action et continuer à rejoindre les femmes au foyer par divers moyens tels que la diffusion du diaporama, en utilisant les différents médias afin que la société prenne conscience de cette réalité.</p>	<p>L'AFEAS a déjà formé un comité travailleuse au foyer.</p> <p>La plupart des demandes de cette recommandation ont connu une suite:</p> <ul style="list-style-type: none"> - par les actions suggérées par le comité d'action sociale face à la priorité d'action 84-85 à l'AFEAS; - par la diffusion du "Rapport de l'AFEAS sur la situation des femmes au foyer"; - par la collaboration avec d'autres organismes: réponses aux demandes d'utilisation du diaporama, de la documentation; - les comités provinciaux d'action sociale et de publicité-recrutement étudient la possibilité d'une campagne d'information par le biais de toutes les T.V. communautaires du Québec.
<p>2. Que les gouvernements accordent à la personne au foyer un statut légal de "travailleuse(eur) au foyer" et que le travail au foyer soit comptabilisé dans le produit national brut.</p>	<p>L'AFEAS a déjà adopté cette recommandation et entrepris des démarches pour son application.</p>
<p>3. Afin que soit reconnu le statut légal de la travailleuse(eur) au foyer, nous demandons à l'AFEAS de faire des pressions auprès des instances gouvernementales.</p>	<p>L'AFEAS a déjà adopté cette recommandation et entrepris des démarches pour son application.</p>

RECOMMANDATIONS	SUITES DONNÉES PAR L'AFEAS
4. La(le) travailleuse(eur) au foyer est, soit celle(celui) qui y travaille à plein temps, soit celle(celui) qui assume la double tâche.	La définition de la(du) travailleuse(eur) au foyer sera précisée par la même démarche qui définira son statut (voir recommandation no 7).
5. Que toutes(tous) les travailleuses(eurs) au foyer s'inscrivent au centre de la main-d'oeuvre afin d'être reconnues(us) dans la population active, afin de rendre plus justes les statistiques portant sur les travailleuses(eurs) non salariées(és) et que l'information sur tout le dossier des travailleuses(eurs) au foyer soit faite par divers moyens.	Cette recommandation sera étudiée lors des assemblées générales annuelles de 1985 à l'AFEAS. Toutefois, considérant que la plupart des travailleuses(eurs) au foyer ne sont pas à la recherche d'un emploi à l'extérieur, le comité a proposé une reformulation . Quant à la dernière partie de la recommandation (information sur le dossier), la demande fait déjà partie de la recommandation numéro 1.
<u>RECONNAISSANCE LÉGALE/FINANCIÈRE</u>	
6. Que les gouvernements reconnaissent un statut légal aux travailleuses(eurs) au foyer et révisent leurs systèmes fiscaux de façon à reconnaître les travailleuses(eurs) au foyer comme personne à part entière et non comme personnes à charge.	L'AFEAS a déjà adopté cette recommandation et entrepris des démarches pour son application.

RECOMMANDATIONS	SUITES DONNÉES PAR L'AFEAS
<p>7. Nous souhaitons que l'AFEAS définisse le statut de travailleuse(eur) au foyer avec les exigences de travail en vue de former une corporation de travailleuses(eurs) au foyer.</p>	<p>La définition du statut: des démarches sont en cours à l'AFEAS pour l'élaboration d'un tel statut. Nous aurons recours à des services juridiques pour la rédaction de la partie légale des documents. La définition de la(du) travailleuse(eur) au foyer se fera à l'intérieur de cette démarche.</p> <p>Formation d'une corporation: cette proposition sera étudiée lors des assemblées générales annuelles de l'AFEAS en 1985. Nous avons ajouté deux autres propositions:</p> <ul style="list-style-type: none">- Qu'un comité ou une commission permanent(te) soit constitué(ée) formé(ée) de membres AFEAS dans le but de surveiller les intérêts de ce groupe de travailleuses(eurs) au foyer dans l'ensemble de la démarche.- Qu'on permette le regroupement des femmes en groupes autonomes (ex: syndicats)
<p>8. Que le travail au foyer soit considéré comme participation à l'enrichissement du couple.</p>	<p>L'AFEAS a déjà adopté cette recommandation et entrepris des démarches pour son application.</p>
<p>9. Qu'un salaire soit versé à toutes(tous) les travailleuses(eurs) au foyer selon le statut qui sera défini.</p>	<p>Cette proposition sera étudiée lors des assemblées générales annuelles de l'AFEAS en 1985. Toutefois, les membres AFEAS avaient déjà rejeté une telle proposition.</p>

RECOMMANDATIONS	SUITES DONNÉES PAR L'AFEAS
<p><u>MESURES SOCIALES GOUVERNE- MENTALES</u></p> <p>10. Que le gouvernement accorde à la femme seule, chef de famille, le coût d'entretien et de garde de ses enfants pour un montant équivalent au coût de leur placement en foyer nourricier.</p>	<p>Cette proposition sera étudiée lors des assemblées générales annuelles de l'AFEAS en 1985.</p>
<p>11. Que les travailleuses(eurs) au foyer bénéficient de la reconnaissance d'acquis d'expérience pour les soins spécialisés qu'elles assument à la place des institutions publiques et que ce travail soit rémunéré (leur donnant ainsi accès aux régimes de pensions publics)</p>	<p><u>Reconnaissance des acquis:</u> l'AFEAS a déjà adopté une recommandation dans ce sens et entrepris des démarches pour obtenir une reconnaissance des acquis des travailleuses (eurs) au foyer.</p>
<p>12. Que tous les travailleuses (eurs) au foyer participent aux régimes de rentes publics.</p>	<p>L'AFEAS a déjà adopté cette recommandation et entrepris des démarches pour son application. Il s'agissait de sa priorité d'action en 1984-85.</p>
<p>13. Nous demandons que les prêts pour les études soient remboursables uniquement après que la femme ait été un an sur le marché du travail.</p>	<p>Cette proposition sera étudiée lors des assemblées générales annuelles de l'AFEAS en 1985. Le comité a recommandé l'expédition de cette recommandation à la Régie des prêts et bourses, revenu Québec.</p>
<p>14. Que pour les personnes seules ou en couple, les revenus d'aide sociale ou de pensions alimentaires ne soient pas diminués après l'obtention d'une bourse.</p>	<p>Cette proposition sera étudiée lors des assemblées générales annuelles de l'AFEAS en 1985.</p>

RECOMMANDATIONS	SUITES DONNÉES PAR L'AFEAS
15. Pour faciliter l'accès aux études pour les travailleuses(eurs) au foyer qui ont des enfants, nous demandons l'extension du réseau de garderie et cela à un prix très réduit.	Cette proposition sera étudiée lors des assemblées générales annuelles de l'AFEAS en 1985.
16. Dans un souci d'autonomie pour les travailleuses(eurs) au foyer, on demande le droit au Régime des Rentes du Québec.	Voir suites indiquées à la recommandation numéro 12.
17. Que les travailleuses(eurs) au foyer aient accès aux garderies et aux études en tant qu'individu.	Cette proposition sera étudiée lors des assemblées générales annuelles de l'AFEAS en 1985.
18. Que les acquis expérimentiels du travail au foyer et du bénévolat soient reconnus pour fins d'études et pour l'intégration au marché du travail. Que des représentantes d'associations féminines participent à l'élaboration des mécanismes d'évaluation de ces acquis.	<p><u>Reconnaissance des acquis:</u> le comité provincial de formation a élaboré un projet de reconnaissance des acquis expérimentiels des travailleuses(eurs) au foyer (travail au foyer incluant les soins spécialisés aux personnes âgées, handicapés, bénévolat...). Ce projet vise à motiver les femmes pour qu'elles tiennent compte et définissent leurs acquis lors de la préparation de leur curriculum vitae. On prévoit l'organisation de sessions de formation sur ce thème dès l'automne 1985.</p> <p><u>Implication d'associations féminines dans le dossier:</u> l'AFEAS siège déjà au comité inter-organismes formé par l'Institut Canadien de l'Education des Adultes sur la reconnaissance des acquis. D'autres</p>

RECOMMANDATIONS	SUITES DONNÉES PAR L'AFEAS
	<p>membres AFEAS siègent sur différents comités où la reconnaissance des acquis est susceptible d'être débattue: comité inter-ministériel, Conseil Supérieur de l'éducation... De plus, des noms de membres AFEAS ont été soumis en vue de la formation prochaine de tables de concertation régionales, tables d'accueil et références.</p>
<p><u>RELATIONS FAMILIALES</u></p> <p>19. Que les femmes développent entre elles la solidarité. Qu'elles investissent le pouvoir afin d'accéder à l'égalité dans les droits, les responsabilités familiales et sociales et le partage des tâches.</p>	<p>Le thème de la solidarité a déjà été traité lors d'études mensuelles à l'AFEAS (voir "Dossier AFEAS de mars 80" et "Dossier AFEAS de mars 84").</p> <p>L'AFEAS a toujours favorisé l'implication des femmes dans les postes décisionnels.</p> <p>Le comité propose de reprendre le thème "comment faire de l'action politique" développé en mai 1979 à l'AFEAS en l'orientant vers les postes de pouvoir. Ainsi, on pourrait traiter de l'accès au pouvoir, de l'identification des lieux de pouvoir et des moyens à prendre pour accéder au pouvoir.</p>
<p>20. Que tous les intervenants de la société (gouvernements fédéral, provincial ou municipal, syndicats, médias...) aient le mandat de sensibiliser la population sur une image plus valorisante du travail au foyer.</p>	<p>L'AFEAS tente de sensibiliser tous ces intervenants au dossier des travailleuses au foyer.</p>

RECOMMANDATIONS	SUITES DONNÉES PAR L'AFEAS
21. Qu'une sensibilisation soit faite sur l'importance et les moyens de valorisation de soi dans la vie quotidienne.	L'AFEAS effectuée déjà une telle sensibilisation.
22. Que l'éducation soit déséxisée à la maison et à l'école.	<p>Cette recommandation a déjà été adoptée par l'AFEAS. Le thème du sexisme a fait l'objet de plusieurs recommandations. L'AFEAS en a traité dans les dossiers suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> . "Une histoire sexiste", 1977 . "Influence des stéréotypes", 1978 . "La publicité versus les femmes: suis-je une barbie?", 1979, 1980.
<u>SANTÉ DES FEMMES AU FOYER</u>	
23. Que l'AFEAS réclame du Conseil du Statut de la Femme l'élaboration d'une stratégie d'information sur la santé des femmes en concertation avec d'autres groupes de femmes.	Cette recommandation sera étudiée lors des assemblées générales annuelles de l'AFEAS en 1985.
24. Que les gouvernements accordent des budgets substantiels aux groupes de femmes qui travaillent à favoriser l'auto-santé des femmes et à démystifier le pouvoir médical dans les domaines suivants: ressources alternatives et recherche.	<p>Cette proposition sera étudiée lors des assemblées générales annuelles de l'AFEAS en 1985.</p> <p>La santé physique et mentale est un souci constant à l'AFEAS. Plusieurs dossiers d'études y ont été consacrés. Le dernier dossier concerne les maladies cardio-vasculaires chez les femmes (1985-86).</p>
25. Que les femmes prennent en charge leur santé.	<p>L'AFEAS a déjà publié des brochures et dossiers sur la santé:</p> <ul style="list-style-type: none"> - prévention du cancer; - "ma santé, j'm'en occupe"; - l'alimentation; - l'exercice physique; - les maladies cardio-vasculaires.

RECOMMANDATIONS	SUITES DONNÉES PAR L'AFEAS
26. Que le gouvernement reconnaisse les groupes de femmes comme étant initiateurs en politique de la santé. Qu'on permette une plus large implantation de ces groupes et que leurs membres puissent siéger sur les conseils d'organismes de la santé.	Cette proposition sera étudiée lors des assemblées générales annuelles de l'AFEAS en 1985.
27. Qu'on permette le regroupement des femmes en groupes autonomes (ex: syndicats).	Cette proposition sera étudiée lors des assemblées générales annuelles de l'AFEAS en 1985.
28. Qu'on reconnaisse aux femmes au foyer les mêmes avantages qu'aux travailleuses rémunérées: congés maternité, congés maladie, congés repos, vacances, assurance-accidents de travail...	Cette recommandation a déjà été adoptée par l'AFEAS. Il s'agissait d'une priorité d'action en 1984-85.

CONCLUSION

L'AFEAS, depuis 1981, a développé et mené ce dossier. Elle prévoit poursuivre ses revendications au nom des travailleuses(eurs) au foyer. Parmi les recommandations issues du colloque national, plusieurs viennent renforcer nos positions antérieures. Les autres nous fournissent de nouvelles hypothèses à analyser.

En terme de législation, rien n'est acquis. Au niveau des mentalités cependant, des changements sont déjà amorcés. Des mesures concrètes sont de plus en plus discutées pour reconnaître l'apport des travailleuses au foyer. Il y a peu d'objections pour reconnaître la valeur économique et sociale du travail accompli au foyer. L'intégration au Régime des rentes du Québec fait l'objet de débats publics dépassant le cadre des revendications des femmes. D'autres mesures s'élaborent à l'intention des travailleuses(eurs) au foyer: programmes plus variés et accessibles de formation professionnelle, de reconnaissance des acquis. Par contre, des jugements de Cour nient encore le droit à une prestation compensatoire pour le travail effectué au foyer (ex: jugement de la Cour d'Appel du Québec en octobre 1984).

Même si les mesures législatives sont lentes, les changements de mentalités sont amorcés dans la population. Généralement, on s'entend pour dénoncer les problèmes de cette catégorie de travailleuses(eurs). Déjà, nous avons réussi à démystifier un certain nombre d'idées bien enracinées qui empêchaient de voir les solutions concrètes.

Cependant, l'autonomie est, avant tout, un objectif individuel. Dans cette perspective, l'AFEAS a tenu un rôle d'initiatrice face à cette prise en charge personnelle. Une partie de la sensibilisation effectuée propose des moyens pour y arriver: avoir son compte en banque, établir sa cote de crédit, connaître son contrat de mariage et la protection offerte par ses assurances, prévoir les conditions de sa retraite, utiliser l'enregistrement de résidence familiale, la co-propriété lors d'achats de biens, etc...

Les moyens à notre portée sont nombreux. C'est à chacune d'entre nous qu'il incombe de les négocier. Une telle démarche individuelle est le complément indispensable à une action collective.

Le colloque national a permis une expression de solidarité réconfortante. Un tel rassemblement de femmes venues pour discuter, s'informer et donner leur appui à une association sur ce dossier est plus que motivante.

L'AFEAS tient à exprimer sa satisfaction suite aux nombreuses collaborations obtenues. Elle remercie chacune des participantes qui, par sa présence, a contribué au succès de cette rencontre. On a noté, dans les évaluations, l'importance de se regrouper et la force que nous pouvons détenir quand, ensemble, nous poursuivons un même but.

L'implication des membres AFEAS dans ce dossier mérite d'être soulignée. Leur participation a été active et importante lors des colloques régionaux. Toutefois, nous aurions souhaité rejoindre davantage la population masculine.

L'AFEAS continuera de travailler au dossier des travailleuses au foyer dans une optique de justice, d'égalité et de partage. Ces travailleuses doivent être considérées comme des partenaires dans la famille et dans la société.

Nous tenons à réaffirmer que nos intentions ne sont pas de retourner toutes les femmes au foyer ni à diriger celles qui sont au foyer vers le marché du travail rémunéré. Nous considérons toutefois que celles qui choisissent librement de demeurer au foyer doivent être reconnues pour leur travail.